## Département de Saône-et-Loire Commune de LA ROCHE VINEUSE

-O-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

### Nombre de membres :

- au Conseil municipal: 13

- en exercice: 19

- qui ont pris part à la délibération : 17

<u>Date de convocation</u>: 21 mars 2025. Date de publication: 4 avril 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE et Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es): M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean André GUILLERMIN, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Willy BONFY et Mme Virginie THIVENT.

Absent(s): Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

#### Objet: 2025/2803/025 - Projet de voirie 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme des travaux de voirie au titre de l'année 2025. Le coût global de cette opération s'élève à 56 482.50€ HT, soit 67 779.00€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé du projet, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté;
- d'autoriser le Maire à :
  - > signer le devis de l'entreprise COLAS afin d'effectuer les travaux ;
  - signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire
Pour avoir été reçu le

0 2 AVR. 2025

EN PREFECTURE DE SAÔNE ET LOIRE

Pour copie certifiée conforme Le 2 avril 2025, Le Maire, Robert LUQUET